

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

CONGRÈS DU CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Ce congrès constitue la partie centrale du programme du Centenaire de la Croix-Rouge. En date du 28 février 1963, les trois institutions invitantes ont adressé à tous les Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge (Croissant-Rouge, Lion-et-Soleil-Rouge) la lettre suivante:

La XIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, en 1957, avait accepté l'offre des trois institutions de Croix-Rouge qui ont leur siège en Suisse, soit le Comité international de la Croix-Rouge, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse, de recevoir la XX^e Conférence internationale à Genève, en 1963, à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge.

La Commission permanente de la Croix-Rouge internationale a cependant décidé de renvoyer à 1965 la XX^e Conférence internationale, et de la remplacer par d'autres assises, groupées sous le nom de « Congrès du Centenaire de la Croix-Rouge internationale » et organisées également par les trois institutions susmentionnées.

Ce Congrès comprendra une réunion du Conseil des Délégués ainsi que la 27^e Session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue ; il siégera du 28 août au 10 septembre 1963, à Genève, au Palais des Nations.

Le Comité international de la Croix-Rouge, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse ont l'honneur de convoquer votre Société à ces réunions.

D'autre part, le Congrès sera précédé, dès le 21 août, par la réunion de divers Comités et Commissions, dont les membres seront convoqués ultérieurement.

Aux termes des Statuts de la Croix-Rouge internationale et du Règlement de la Conférence internationale, le Conseil des Délégués groupe les représentants du Comité international de la Croix-Rouge, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et de chacune des Sociétés nationales reconnues par le Comité international. Quant au Conseil des Gouverneurs, sa composition est définie par les Statuts de la Ligue.

Les ordres du jour provisoires de ces deux réunions sont joints à la présente lettre, ainsi que le programme général du Congrès et des réunions préliminaires. L'on y a ajouté une notice qui apporte quelques précisions sur le Conseil des Gouverneurs et le Conseil des Délégués.

Les trois institutions soussignées vous sauraient gré de vouloir bien faire part, dès que possible, à la « Commission pour l'organisation du Congrès du Centenaire de la Croix-Rouge internationale » (7, avenue de la Paix, Genève), du nom des personnalités qui représenteront votre Société au Congrès.

Le Comité international de la Croix-Rouge, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse sont particulièrement heureux de pouvoir, à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge, accueillir à Genève les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge, et ils espèrent qu'il sera possible à votre Société d'honorer le Congrès de sa présence.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

POUR LA LIGUE

POUR LA CROIX-ROUGE SUISSE

POUR LE CICR

J. MacAulay**A. von Albertini****L. Boissier**Président du Conseil
des Gouverneurs

Président

Président

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Cette lettre était accompagnée du programme général du congrès, et nos lecteurs pourront se rendre compte de l'importance et du nombre des sujets qui seront traités lors de ces assises, en prenant connaissance du programme et des ordres du jour, tels qu'ils ont été envoyés aux Sociétés nationales:

Programme général

Le Congrès du Centenaire comporte la réunion du Conseil des Délégués, du 2 au 10 septembre, et du Conseil des Gouverneurs, du 28 au 31 août. Il sera précédé, dès le 21 août, par la réunion de divers Comités et Commissions, dont on trouvera le détail en fin du présent programme.

I. CONSEIL DES GOUVERNEURS

Mercredi 28 août

9.30 heures

et

15.00 heures

Conseil des Gouverneurs de la Ligue
(27^e session)

Jeudi 29 août

9.30 heures

et

15.00 heures

Conseil des Gouverneurs de la Ligue

Vendredi 30 août

9.30 heures

et

15.00 heures

Conseil des Gouverneurs de la Ligue

Samedi 31 août

9.30 heures

et

15.00 heures

Conseil des Gouverneurs de la Ligue

II. JOURNÉE COMMÉMORATIVE

Dimanche 1^{er} septembre Journée du Centenaire de la Croix-Rouge

III. CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Lundi 2 septembre

10 heures

Séance plénière

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

15 heures	Commission générale Commission du droit humanitaire Commission de la Santé et des Affaires sociales
Mardi 3 septembre	
10 heures	Commission générale Commission du droit humanitaire Commission de la Santé et des Affaires sociales
Mardi 3 septembre	
15 heures	Commission générale Commission du droit humanitaire Commission de la Santé et des Affaires sociales
Mercredi 4 septembre	
10 heures	Commission générale Commission du droit humanitaire Commission de la Santé et des Affaires sociales
15 heures	Commission générale Commission du droit humanitaire Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse
Jedi 5 septembre	
10 heures	Commission générale Commission du droit humanitaire Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse
15 heures	Commission générale Commission du droit humanitaire Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse
Vendredi 6 et samedi 7 septembre	Réception par les Autorités fédérales à Berne ; démonstrations du Service de Santé de l'Ar- mée et de formations de la Croix-Rouge suisse dans la région des Alpes bernoises.
Dimanche 8 septembre	Journée libre
Lundi 9 septembre	
10 heures	Séance plénière
15 heures	Séance plénière
Mardi 10 septembre	
10 heures	Séance plénière
15 heures	Séance plénière Séance de clôture

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

IV. RÉUNIONS DIVERSES PRÉCÉDANT LE CONGRÈS

Mercredi 21 août

- 9.30 heures Comité chargé de réexaminer la structure de la Ligue
- 15.00 heures Comité chargé de réexaminer la structure de la Ligue

Jeudi 22 août

- 9.30 heures Comité chargé de réexaminer la structure de la Ligue
- 15.00 heures Commission du barème de la Ligue
Comité chargé de réexaminer la structure de la Ligue

Vendredi 23 août

- 9.30 heures Commission du barème de la Ligue
Comité chargé de réexaminer la structure de la Ligue
- 15.00 heures Commission du barème de la Ligue
Comité chargé de réexaminer la structure de la Ligue

Samedi 24 août

- 9.30 heures Commission du barème de la Ligue
Groupe de travail de la Commission du Centenaire
- 15.00 heures Commission permanente des finances de la Ligue
Commission de la Ligue pour le Centenaire de la Croix-Rouge

Lundi 26 août

- 9.30 heures Commission permanente des finances de la Ligue
- 15.00 heures Commission permanente des finances de la Ligue

Mardi 27 août

- 9.30 heures Commission permanente de la Croix-Rouge internationale
Commission pour le financement du CICR
- 15.00 heures Comité exécutif de la Ligue (83^e session)

Ordres du jour provisoires

A. CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

I. Séance plénière

1. Election des Présidents, Vice-Présidents, Secrétaire général et Secrétaires généraux adjoints.
2. Lecture de la déclaration des Principes de la Croix-Rouge (adoptés à l'unanimité par le Conseil des Délégués à Prague) au Conseil.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Désignation des Commissions du Conseil :
 - a) Commission générale
 - b) Commission du droit international humanitaire
 - c) Commission de la Santé et des Affaires sociales
 - d) Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse
 - e) Comité de rédaction.
5. Rapports du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge sur les suites données aux résolutions de la XIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.
6. Rapport de la Commission générale.
7. Rapport de la Commission du droit international humanitaire.
8. Rapport de la Commission de la Santé et des Affaires sociales.
9. Rapport de la Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse.
10. La Croix-Rouge, facteur de paix dans le monde.

II. Séances des commissions

a) Commission générale

1. Election des Présidents, Vice-Présidents, Rapporteur et Secrétaires.
2. Exposés du Président de la Commission Permanente de la Croix-Rouge internationale
3. Cent ans au service de l'humanité. La Croix-Rouge au seuil de son second siècle :
 - a) Rapports des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

- b) Rapport du Comité international de la Croix-Rouge
 - c) Rapport de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.
4. Développement et nature des relations de la Croix-Rouge avec les organisations non Croix-Rouge.

b) Commission du droit international humanitaire

1. Election des Président, Vice-Présidents, Rapporteur et Secrétaires.
2. Mise en œuvre et diffusion des Conventions de Genève.
3. Protection des populations civiles :
 - a) Protection juridique contre les dangers de la guerre indiscriminée
 - b) Statut du personnel des services de protection civile
 - c) Personnel médical et infirmier civil.
4. Protection des victimes de conflits non internationaux.
5. Usage de l'emblème de la Croix-Rouge (Etablissement d'un règlement à l'usage des Sociétés nationales).

c) Commission de la Santé et des Affaires sociales

1. Election des Président, Vice-Présidents, Rapporteur et Secrétaires.
2. La Croix-Rouge et la santé publique (premiers secours, prévention des accidents, éducation sanitaire, transfusion sanguine).
3. La Croix-Rouge et les Services sociaux (principes, formation du personnel, travail social en faveur des malades chroniques et des handicapés, assistance d'ordre général à l'enfance).
4. Activité des Sociétés nationales dans le domaine de la protection civile — formation du personnel.
5. La responsabilité de la Croix-Rouge aujourd'hui dans le domaine des soins infirmiers.

d) Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse

1. Election des Président, Vice-Présidents, Rapporteur et Secrétaires.
2. Responsabilité de la Croix-Rouge pour l'éducation de la jeunesse dans le domaine humanitaire.
3. Responsabilité de la Croix-Rouge de la Jeunesse en vue de la diffusion de ses idéaux et de ses principes parmi les jeunes.
4. Evaluation et adaptation des programmes de la Croix-Rouge de la Jeunesse aux tendances du monde moderne.
5. Etude des moyens de développer une coopération plus étroite et plus positive entre le corps enseignant et la Croix-Rouge de la Jeunesse.

6. Diffusion parmi les jeunes des Principes de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève.

Comité de Rédaction

1. Election des président, membres et secrétaires.
2. Rédaction et coordination des résolutions.

B. CONSEIL DES GOUVERNEURS
DE LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE

1. Allocutions d'ouverture :
 - a) par le Président de la Croix-Rouge suisse,
 - b) par le Président du Conseil des Gouverneurs.
2. Appel nominal.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Approbation du compte rendu de la 26^e session du Conseil des Gouverneurs, tenue à Prague du 30 septembre au 7 octobre 1961.
5. Approbation des décisions prises par le Comité exécutif concernant l'admission de nouvelles Sociétés nationales au sein de la Ligue.
6. Constitution des Commissions :
 - a) Commission de rédaction des résolutions
 - b) Commission des élections
 - c) Autres commissions créées par le Conseil des Gouverneurs.
7. Désignation des représentants de la Ligue au Conseil des Délégués.
8. Rapport du Comité exécutif sur l'activité de la Ligue depuis la précédente Session du Conseil.
9. Adoption du Rapport de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge au Conseil des Délégués.
10. Rapport du Comité chargé de réexaminer la structure de la Ligue. Propositions de modifications des Statuts et du Règlement intérieur.
11. Rapport de la Commission de la Ligue pour le Centenaire.
12. Rapport sur les suites données à la Résolution n° 8 adoptée par le Conseil des Gouverneurs, à Prague, en septembre 1961 « Assistance technique et financière aux Sociétés nationales » (Programme de développement).
13. Proposition de la Croix-Rouge japonaise: Suspension des essais d'armes atomiques.

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

14. Rapport sur la VII^e Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge, Porto-Rico, novembre 1962.
15. Informations sur la Conférence Mondiale d'Éducateurs, tenue à Lausanne, en août 1963.
16. Rapports financiers :
 - a) Rapport du Trésorier général
 - b) Rapport de vérification des comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1962
 - c) Rapport de la Commission permanente des Finances
 - d) Rapport de la Commission permanente du Barème. Adoption d'un nouveau barème des contributions
 - e) Budget pour 1964.
17. Election des Sociétés membres du Comité exécutif (renouvellement par moitié des Sociétés membres élues).
18. Election des membres de la Commission permanente des Finances.
19. Examen de toute autre proposition présentée au Conseil des Gouverneurs à titre exceptionnel, en vertu des articles 4 et 5 du Règlement intérieur.
20. Lieu et date de la 28^e Session du Conseil des Gouverneurs.

Comme nous l'avons dit, le Congrès dont on vient de lire le programme général sera la plus importante des manifestations organisées à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge. Mais d'autres réunions se tiendront dans le même cadre, et bien que la Revue internationale en ait déjà parlé dans des numéros précédents ¹, nous ne pensons pas inutile de les rappeler:

19-23 août 1963, Conférence mondiale d'éducateurs, à Lausanne.

19-23 août 1963, Centre international d'étude pour les responsables des Services infirmiers de la Croix-Rouge, à Lausanne.

19-23 août 1963, Rencontre internationale Croix-Rouge de secouristes, à Macolin.

26-30 août 1963, Conférence-entretiens, consacrés au thème général « La Croix-Rouge dans le monde d'aujourd'hui », à Genève.

¹ Novembre 1962, janvier 1963.

En outre, du 19 au 23 août, aura lieu à Genève, un Séminaire sur l'activité de la Croix-Rouge en faveur des victimes des conflits armés sur lequel nous voudrions en conclusion donner quelques indications. Car le CICR prête une attention particulière aux problèmes qui y seront traités et qui touchent à la protection des victimes de conflits et à la diffusion des Conventions de Genève.

But du séminaire. — Comme son nom l'indique, le séminaire que nous présentons par cette lettre a pour but de passer en revue, de manière assez complète et systématique, la façon dont la Croix-Rouge peut s'acquitter d'une de ses tâches fondamentales : l'aide aux victimes des conflits armés ou même des tensions qui surgissent entre des communautés humaines.

En évoquant cette tâche, il faut souligner aussitôt — ce qu'il est à peine besoin de rappeler — que la Croix-Rouge la première aspire à la paix. Elle y contribue par la majeure partie de ses activités pratiques et son organe fondateur a montré, dans une crise internationale récente, tout le prix qu'il y attachait. Néanmoins, tant qu'il existe de par le monde des victimes d'hostilités armées quelles qu'elles soient, la Croix-Rouge garde pour tâche fondamentale de leur venir en aide, et aussi de s'y préparer, car il n'est point d'action efficace sans un minimum de préparation.

Caractère du séminaire. — Sans pour autant laisser de côté les tâches du CICR ou de la Ligue, l'accent sera mis principalement sur les activités que les Sociétés nationales elles-mêmes peuvent entreprendre. Chacun des principaux sujets figurant au programme fera l'objet d'exposés se fondant autant que possible sur des cas pratiques ; puis, les participants auront l'occasion d'échanger leurs idées, de confronter les leçons de leurs propres expériences, et de dégager éventuellement les méthodes qui paraissent les meilleures. Le séminaire devra aussi fournir aux Sociétés nationales l'occasion d'exposer les problèmes ou difficultés qu'elles connaissent dans les domaines considérés.

Ce séminaire, par conséquent, est destiné avant tout aux membres des Sociétés nationales qui ont à prendre des responsabilités et des décisions quant aux tâches à entreprendre par leur Société dans les circonstances évoquées plus haut. Mais il est ouvert

naturellement à tous les autres membres de la Croix-Rouge que ces problèmes intéresseraient.

Programme provisoire. — Le programme indiqué ci-dessus est purement provisoire ; nous serions très reconnaissants aux Sociétés nationales, notamment à celles qui ont l'intention de participer à ce séminaire, de communiquer aux organisateurs leurs suggestions et propositions, qui permettront d'établir le programme définitif.

1^o Après avoir envisagé les différents types de conflits auxquels la Croix-Rouge peut être appelée à faire face, le séminaire examinera la préparation de l'activité en faveur des victimes des conflits armés, et cela sous deux aspects, qui sont, d'ailleurs, liés dans la réalité. D'une part, l'aspect psychologique : dans cette préparation et dans sa présentation extérieure, il faut tenir compte du désir de paix des peuples. D'autre part, l'aspect pratique : on passera en revue les mesures pouvant être prises dès le temps de paix.

2^o Le séminaire examinera ensuite l'activité pratique que la Croix-Rouge peut exercer en faveur des victimes, pendant et après le conflit.

Ici également on pourra distinguer entre deux aspects : l'activité d'une Société nationale sur le territoire duquel se déroule le conflit (que cette activité s'adresse directement aux victimes ou qu'elle s'exerce en collaboration avec le CICR), et le rôle, dans certains cas très utiles, que peuvent exercer des Sociétés de pays non impliqués dans le conflit, directement ou en liaison avec les organismes internationaux de la Croix-Rouge.

3^o Enfin, le séminaire examinera la coordination internationale de l'activité en faveur des victimes, c'est-à-dire plus spécialement certains aspects du rôle, séparé ou conjoint, du CICR et de la Ligue.